



# CERCLE DES ARTISTES DE PARIS

Association régie par la loi de 1901

32, rue Clisson 75013 Paris

tél : 06 82 23 31 80

e-mail : [cercleartistesparis@free.fr](mailto:cercleartistesparis@free.fr)

internet : [www.artistes-paris.net](http://www.artistes-paris.net)

Paris, le 29 décembre 2011

Cher artiste,

Le **Cercle des Artistes de Paris** vous invite à participer à une exposition relevant des moyens d'expression de la peinture, sculpture, dessin, photographie, gravure ... prévue du **samedi 28 avril au dimanche 3 juin 2012 inclus** au **pavillon 18** du **PARC FLORAL DE PARIS**, Bois de Vincennes PARIS 12ème (entrée Nymphéas, route de la Pyramide).

Cette prochaine exposition en 2012 sera pour nous un rendez-vous important, voilà 10 ans que nous organisons cette manifestation au Parc Floral de Paris. Pour cette date anniversaire, nous allons exposer une semaine de plus, soit cinq semaines, sans toutefois augmenter les frais de participation comme les trois dernières années.

Les frais d'exposition s'élèvent donc à **280 euros** pour une largeur de 3 mètres pour les peintres, les photographes et les graveurs et pour trois espaces au sol de 80 cm par 80 cm pour les sculpteurs. Chaque artiste « Sculpteur » pourra exposer de 4 à 6 sculptures, selon les dimensions de celles-ci. Pour les dossiers ne comportant que des petites sculptures (moins de 20 cm), nous placeront celles-ci dans une de nos deux vitrines fermées, les frais de participation seront alors de 170 euros pour ces artistes. Une réduction de 10 euros sera faite par permanence effectuée lors des horaires d'ouverture de l'exposition (limitée à 2 permanences). Les personnes qui désirent faire d'autres permanences seront les bienvenues. Vous trouverez tous les détails tarifaires dans le règlement.

Les artistes souhaitant participer à cette manifestation, doivent nous faire parvenir un dossier complet **32, rue Clisson 75013 Paris**. Celui-ci devra comporter les pièces suivantes :

- Le formulaire joint dûment complété
- Les photos couleurs des œuvres exposées ( indiquez votre nom et le titre de l'œuvre au verso )
- Une enveloppe timbrée pour le retour des photos
- Le chèque du montant de la participation

La date de **clôture de l'inscription** est fixée au **29 février 2012**, si vous êtes dans l'impossibilité de respecter ce délai, contactez-nous. Début mars, un comité de sélection se réunira et déterminera les exposants retenus. Les candidats non retenus seront informés par téléphone et par courrier avec retour de leur chèque et des photographies de leurs œuvres.

Nous pouvons être amené à ne vous proposer qu'un espace d'exposition réduit ( 2m ou 2 fois 80x80cm) selon le nombre d'œuvres sélectionnées par le jury. Afin que nous puissions vous proposer la surface initiale de 3 m, n'hésitez-pas à proposer quelques œuvres en plus dans votre dossier.

Les sculpteurs doivent prévoir des socles blancs pour leurs pièces, ainsi qu'un système de fixation sécurisé pour chacune des sculptures.

Mr Emmanuel RISSER, directeur artistique et vice-président, reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire : [emmanuel.risser@free.fr](mailto:emmanuel.risser@free.fr) ou 06 82 23 31 80.

En attendant votre dossier, je vous souhaite tous mes meilleurs vœux pour l'année 2012.

Emmanuel RISSER  
Directeur Artistique

# REGLEMENT

## CERCLE DES ARTISTES DE PARIS

### PARC FLORAL 2012

Le salon se tiendra au **Pavillon 18 du Parc Floral de Paris**, Bois de Vincennes 75012 PARIS, du **28 avril au 3 juin 2012** inclus, du lundi au vendredi de 14h00 à 19h00 et le week-end de 10h30 à 19h00; **ouvert à tous les artistes**, sans droit d'adhésion au Cercle des Artistes de Paris (C.A.P.), **seul un droit de participation aux frais est exigé.**

Art. 1. **Chaque artiste dispose soit de 3m, soit de 2m de largeur selon la décision du comité de sélection, sur une hauteur de 2,5 m (laisser 0,70m en bas du panneau. Pour les sculptures, chaque sculpteur pourra présenter selon les dimensions de 4 à 6 sculptures maximum, prévoir les socles et un système de fixation des oeuvres.**

Les oeuvres présentées peuvent être dépourvues de cadre, elles seront libres ou habillées d'un cadre clou, d'un chant plat ou d'une simple baguette, y compris le cadre américain. Elles devront avoir un système d'accrochage approprié. Seront exclues, les copies, ainsi que toute oeuvre pouvant nuire à la bonne tenue du salon.

Les oeuvres devront porter une étiquette indiquant le titre de l'oeuvre et le nom de l'auteur. Les gravures, et les aquarelles devront être obligatoirement encadrées. Pour des raisons de sécurité, les sous-verre devront être en plastique.

#### **DROIT DE PARTICIPATION AUX FRAIS :**

Art. 2 . **Pour les peintres et les photographes, il sera demandé une participation de 280 euros pour 3m linéaires, de 235 euros pour 2m linéaires.**

**Pour les sculpteurs, il sera demandé une participation de 280 euros pour trois emplacements de 80cm par 80cm au sol (6 sculptures max), de 235 euros pour deux surfaces de 80cm par 80 cm et de 170 euros pour trois étagères dans une vitrine.**

**Si pendant la période du salon, de 14h00 à 19h00 du lundi au vendredi ou de 10h30 à 19h00 le week-end, une permanence est assurée par l'exposant ou par un de ses amis, le montant de la participation sera réduit de 10 euros par permanence effectuée avec un maximum de deux permanences.**

#### **INSCRIPTION :**

Art. 3 . La demande d'inscription, établie en remplissant la notice jointe, doit parvenir avant **le 29 février 2012**, accompagnée du montant de la participation selon métrage, par chèque libellé à l'ordre du CERCLE DES ARTISTES DE PARIS.

**Joindre la photographie de chaque oeuvre prévue à l'exposition, afin d'être soumise à l'examen d'un jury qui décidera de l'admission ou du refus, en raison des panneaux disponibles et des oeuvres présentées.**

#### **DEPOT DES OEUVRES :**

Art. 4. Pour tous les artistes, les oeuvres devront être déposées sur le lieu d'exposition, Pavillon 18 du Parc Floral de Paris, le **LUNDI 23 AVRIL 2012 DE 7h30 à 19H00**. Le dépôt des oeuvres nécessitant un véhicule jusqu'au pavillon 18 est possible **exceptionnellement de 7H30 à 9H15 SEULEMENT**, horaires à respecter impérativement en raison de l'interdiction de circuler pendant l'ouverture du parc

au public.

Les oeuvres non déposées aux dates indiquées ne seront plus acceptées et le montant de la participation ne sera pas remboursé. Eventuellement, si vous êtes dans l'impossibilité de respecter ces dates, il convient de contacter Mr RISSER.

Le dépôt des oeuvres donnera lieu à la remise d'un justificatif et du récépissé des frais de participation.

#### **VERNISSAGE :**

Art. 5. **Le vernissage est prévu, sous réserve, le Jeudi 3 mai, à partir de 18 heures jusqu'à 21 heures. Chaque artiste recevra 10 Invitations pour le vernissage par courrier .**

#### **RESPONSABILITES :**

Art. 6. Toutes mesures propres à assurer la surveillance du salon seront prises, avec votre aimable présence aux permanences. La Direction des Espaces Verts et de l'Environnement DEVE, la Mairie de Paris et le Cercle des Artistes de Paris. ne pourront répondre en aucune façon des dommages que pourraient subir les oeuvres exposées, et déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte, incendie, détérioration. Une assurance est prise au sein du C.A.P. pour certains incidents ou accidents sur les personnes ou les oeuvres. Le pavillon 18 et le Parc Floral de Paris est fermé la nuit et sous surveillance de nuit comme de jour. Les artistes veilleront, s'ils le désirent, à assurer personnellement leurs oeuvres et s'engagent à renoncer à tout recours contre la Mairie de Paris, la DEVE, le Parc Floral de Paris et le CAP.

Art. 7. Compte tenu du caractère particulier de cette manifestation artistique, il est exclu d'y acquérir sous une forme ou une autre, les oeuvres exposées. Cependant, les personnes assurant la permanence seront en possession de l'estimation des oeuvres et pourront renseigner le public. Nous vous aviserons le cas échéant, des oeuvres retenues ou réservées. Les catalogues imprimés comportant les coordonnées des artistes seront remis aux visiteurs contre la somme symbolique de 50 centimes. Des exemplaires gratuits seront offerts aux artistes.

#### **RETRAIT DES OEUVRES :**

Art. 8 Les oeuvres pourront être retirées le **LUNDI 4 JUIN 2012 de 7h30 à 19h00**. Les oeuvres non retirées seront entreposées. Le transport et le gardiennage en seront assurés, aux frais de l'exposant. Après un délai de 3 mois, les oeuvres non retirées demeureront acquises au CAP par le fait même de leur inscription.

Les participants s'engagent à accepter et à respecter le présent règlement. Le CAP ne se charge en aucun cas des formalités de dédouanement.

Un exemplaire du présent sera signé lors du dépôt des oeuvres par l'exposant.

Date :

Signature de l'Artiste :

**EXEMPLAIRE A CONSERVER  
PAR L'ARTISTE**

# EXPOSITION PARC FLORAL DE PARIS 2012

## FICHE DE RENSEIGNEMENT

### ARTISTE

Nom :	Nom d'artiste :
Prénom :	Civilité : M., Mme. , Mlle. (*)
Adresse du domicile :	
Tel :	Mobile :
Email :	Internet :

### PERMANENCES

Si vous souhaitez effectuer des permanences, veuillez nous communiquer le nombre et les dates des permanences que vous envisagez.

1 permanence  - 10 euros      2 permanences  - 20 euros      Dates :

### EDITION DU CATALOGUE ET SITE INTERNET

Veuillez nous indiquer, si vous souhaitez que les renseignements vous concernant cités ci-dessous, soit édités ou non sur le catalogue de l'exposition et sur le site internet.

	<b>oui</b>	<b>non</b>		<b>oui</b>	<b>non</b>
Nom d'état civil	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prénom	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nom d'artiste	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	email	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Adresse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site Internet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Téléphone fixe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Téléphone mobile	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**INSCRIRE TOUT LE TEXTE EN CARACTERE D'IMPRIMERIE**

(\*) Rayez la mention inutile ou cochez la case utile

T.S.V.P.⇒

## ŒUVRES EXPOSEES

Titre 1 :

Technique	Mouvement Artistique	Dimension ( L x H )	Estimation

Titre 2 :

Technique	Mouvement Artistique	Dimension ( L x H )	Estimation

Titre 3 :

Technique	Mouvement Artistique	Dimension ( L x H )	Estimation

Titre 4 :

Technique	Mouvement Artistique	Dimension ( L x H )	Estimation

Titre 5 :

Technique	Mouvement Artistique	Dimension ( L x H )	Estimation

Titre 6 :

Technique	Mouvement Artistique	Dimension ( L x H )	Estimation

Titre 7 :

Technique	Mouvement Artistique	Dimension ( L x H )	Estimation

Titre 8 :

Technique	Mouvement Artistique	Dimension ( L x H )	Estimation

Titre 9 :

Technique	Mouvement Artistique	Dimension ( L x H )	Estimation

Titre 10 :

Technique	Mouvement Artistique	Dimension ( L x H )	Estimation